



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention des cancers du sein

Question écrite n° 14165

Texte de la question

Mme Valérie Petit attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les rumeurs circulant sur les réseaux sociaux à propos du dépistage des cancers du sein. Actuellement, une campagne de dénigrement circule sur les réseaux sociaux affirmant que de nombreuses femmes présentant une anomalie se feraient traiter pour retirer une petite tumeur alors que celle-ci aurait pu ne pas augmenter, voire régresser. Le président de l'Institut national du cancer (INCa) considère que ces détracteurs sont irresponsables et que ces informations erronées pourraient éloigner certaines femmes des dépistages. Alors qu'Octobre Rose s'est terminé il y a quelques jours, Mme la députée s'inquiète de ces campagnes. Elle l'interroge pour savoir si le Gouvernement a conscience de ce phénomène actuel et pour connaître les actions envisagées pour renforcer la prévention, en particulier sur les réseaux sociaux.

Texte de la réponse

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquemment observé et la première cause de décès par cancer chez la femme. En 2015, en France, près de 54 062 nouveaux cas et 11 913 décès ont été recensés. On estime qu'une femme sur huit sera confrontée à cette maladie au cours de sa vie. Son dépistage est donc un enjeu majeur de santé publique. En France, le programme organisé de dépistage du cancer du sein a été généralisé en 2004. Il permet à toutes les femmes entre 50 et 74 ans de bénéficier, tous les deux ans, d'un dépistage avec une double lecture pris en charge à 100 % par l'assurance maladie, sans avance de frais. Ce programme de dépistage est conforme aux recommandations européennes et aux recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute autorité de santé. Cependant, en 2015, devant le constat d'une stagnation du taux de participation au programme et de remise en cause de la balance entre les bénéfices et les risques du dépistage, la ministre en charge de la santé a missionné l'Institut national du cancer (INCa) pour organiser une large concertation citoyenne et scientifique dans le but d'améliorer la politique de dépistage, en écoutant les propositions et points de vue de chacun : femmes, citoyens, professionnels de santé, associations, structures régionales. Le rapport final de cette concertation qui a été remis en septembre 2016 a permis la publication par le ministère en charge de la santé en avril 2017 d'un plan de rénovation du dépistage du cancer du sein s'appuyant sur les préconisations du rapport. L'un des axes principaux de ce plan concerne l'information éclairée des femmes sur les bénéfices et risques du dépistage : réduction de la mortalité, traitements moins mutilants et moins pénibles mais aussi possibilité de découverte par le dépistage d'un petit cancer qui n'aurait pas été diagnostiqué du vivant de la personne (sur-diagnostic). L'INCa a en conséquence rénové, dès septembre 2017, l'information sur ce sujet, sur son site et sur les documents adressés aux femmes. En octobre, à l'occasion du mois du dépistage du cancer du sein, des messages sont délivrés sur les réseaux sociaux afin de toucher un public large. La ministre a ouvert, en 2017, dans le plan Prévention, une nouvelle consultation en faveur du dépistage, pour informer les femmes dès l'âge de 25 ans, au sujet du cancer du sein mais également du cancer du col de l'utérus. Cette consultation est prise intégralement en charge par la sécurité sociale. La Haute autorité de santé définit aujourd'hui les contours du contenu de cette consultation qui visera à informer les femmes de leur niveau de risques et du type de dépistage auquel elles devront adhérer durant toute leur vie.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14165

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10125

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 664